



Plan C2d

**Vocation des zones**

- UA : zone urbaine Centrale
- UH : zone urbaine périphérique
- UE : zone d'équipements et services d'intérêt public
- UI : zone d'activités
- 2 AU : zone d'urbanisation future soumise à modification du PLU
- 1 AU : zone d'urbanisation résidentielle à court et moyen terme
- AUi : zone d'activités future Aue : zone d'équipement d'intérêt public futur
- A : zone agricole
- N : zone naturelle
- Nm : bati isolé ou en hameau / village rural
- Ne : zone naturelle pouvant recevoir des installations légères d'intérêt public

indice "r" : zone soumise au risque d'inondabilité

**Département de Loir et Cher**  
**Commune de SELLES SUR CHER**  
**Plan Local d'Urbanisme**

**Dossier d'Approbation**  
 Plan C1b - Zone rurale section Est

Plan annexé à la DCM en date du :

Contrôle Préfecture :

- Délimitation des zones
- Emplacement réservé
- Espace Bois Classé
- Limite indicative de zone inondable Cher et Sauldre (source : PPRi approuvé le 03 oct 2000 / Atlas zone inondable de la Sauldre)
- Cônes de visibilité sur patrimoine à préserver (art. 6.123.1.2 du Code de l'Environnement)
- Plantations à réaliser ou conserver

Édition du : 16 avril 2011  
 Contrôle LCDA

Echelle : 1/5 000e